



## NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE



A partir du 23 Juin, la Mairie sera ouverte au public

Lundi	13h30	17h
Mardi	9h	12h30
Mercredi	9h	12h30
Jeudi	14h30	19h
Vendredi	9h	12h30

Vous pouvez cependant joindre la secrétaire Réjeanne CHAILLOU, par téléphone au 02.51.27.37.36 ou par courriel à : [mairiestjeandebeugne@wanadoo.fr](mailto:mairiestjeandebeugne@wanadoo.fr).

**Désormais lorsque vous réservez la salle "du Bourg" ou la Salle des Mottes, les clés ne vous seront délivrées qu'en Mairie aux jours et heures d'ouvertures.**



### Rythmes scolaires

La Commune de Saint Jean de Beugné organise les rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015.

Dans les différentes activités proposées tout au long de l'année, la Commune sollicite toutes les bonnes volontés dans de nombreux domaines.

Vous êtes retraités, parents d'élèves ou membres d'associations....

Le jardinage, la pêche, la cuisine, la lecture, la musique, le bricolage sont vos "dadas", vous pouvez faire partager vos passions aux enfants de la commune...

Si vous êtes intéressés pour participer à ces moments ludiques, merci de contacter la Mairie.

### Manifestation du 14 Juillet -

Comme d'habitude, nous vous attendons nombreux au stade des Mottes, pour une journée conviviale qui débutera par une randonnée pédestre ou à vélo, se continuera autour du verre de l'amitié, se poursuivra par un pique-nique, divers jeux et se prolongera avec la rencontre d'une habitante de St Jean de Beugné qui vous ravira par ses histoires et anecdotes personnelles.

